

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

PORTZAMPARC

SA au capital de 5 033 368,08 €

Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS

399 223 437 R.C.S Paris

Exercice social du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**Comptes sociaux approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2024****I. Bilans et hors bilan au 31 décembre 2023**

(En milliers d'Euros)

En milliers d'euros au 31 Décembre 2023	2023	2022
ACTIF		
Caisse, banques centrales et CCP	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	999 837	1 268 937
Opérations avec la clientèle	609	908
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	875	5
Parts dans les entreprises liées	13 191	13 655
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Immobilisations incorporelles	1 708	1 706
Immobilisations corporelles	346	472
Actions propres	-	-
Autres actifs	31 196	40 639
Comptes de régularisation	11 040	8 821
TOTAL ACTIF	1 058 802	1 335 143
DETTES		
Banques centrales et CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	524 404	653 413
Opérations avec la clientèle	487 944	633 140
Dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs	14 554	14 278
Comptes de régularisation	12 067	11 443
Provisions pour risques et charges	6 328	5 694
Dettes subordonnées	-	-
TOTAL DETTES	1 045 297	1 317 968
CAPITAUX PROPRES		
Capital souscrit	5 033	5 033
Prime d'émission	4 908	4 908
Réserves	4 281	4 535
Résultat de l'exercice	-717	2 700
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 505	17 176
TOTAL PASSIF	1 058 802	1 335 143
HORS BILAN	2023	2022
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	213 181	256 855
Engagements sur titres	13 861	27 324
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	212 408	291 601
Engagements sur titres	13 861	27 324

II. Compte de résultat au 31 décembre 2023

(En milliers d'Euros)

En milliers d'euros au 31 Décembre 2023	2023	2022
Intérêts et produits assimilés	25 935	9 138
Intérêts et charges assimilés	-18 847	-3 873
Revenus des titres à revenu variable	576	1 163
Commissions (produits)	42 160	47 140
Commissions (charges)	-14 325	-14 402
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	279	406
Autres charges d'exploitation bancaire	-146	-157
PRODUIT NET BANCAIRE	35 632	39 415
Frais de personnel	-22 199	-19 975
Autres frais administratifs	-13 805	-15 619
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles	-152	-160
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-524	3 661
Coût du risque	81	97
RESULTAT D'EXPLOITATION	-443	3 758
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-464	-353
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-907	3 405
Dotations nettes aux provisions réglementées	-14	-12
Résultat exceptionnel	-	-1
Impôt sur les bénéfices	204	-692
RESULTAT NET	-717	2 700

III. Annexes

GENERALITES

Les comptes annuels de PORTZAMPARC sont intégrés dans les comptes annuels consolidés établis par BNP Paribas ; ces derniers sont disponibles au siège de BNP Paribas, sis 16 boulevard des Italiens, F-75009 Paris.

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR PORTZAMPARC

1.a PRINCIPES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.b REGLES

GENERALES

Les comptes de PORTZAMPARC sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'investissement tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

1.c METHODES COMPTABLES

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (prix d'achat et frais accessoires, mise en service) à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ou à leur coût de production.

Immobilisations

Les intérêts des emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les acquisitions de logiciels.

Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel dans un délai maximal de 3 ans.

Quant aux coûts de maintenance de logiciels, ils sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initiale.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par le matériel informatique, le mobilier, les installations et agencements. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire. En particulier, les durées d'amortissement sont de 20 ans pour les installations générales et techniques, de 10 ans pour les agencements et de 5 ans pour le matériel informatique. Les créances et les dettes ont été enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée à hauteur du différentiel.

Les provisions correspondent notamment à l'évaluation des risques identifiés au titre des litiges en cours.

Engagement en matière de retraite : le personnel de la Société de bourse bénéficie d'indemnités de départ et autres avantages liés à l'ancienneté.

Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

Les courtages et commissions sont comptabilisés aux dates de réalisation des opérations pour leur montant net de remises.

En ce qui concerne les principales catégories de comptes propres aux Entreprises d'Investissement, les méthodes comptables appliquées sont les suivantes :

Comptes d'opérations avec la clientèle

Les dépréciations des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction des risques de non recouvrement à la clôture.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Comptes de négociations et de règlements

Ces comptes enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées.

Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

Opérations de transactions sur titres

Les titres de transaction, acquis en vue d'une cession à court terme, sont comptabilisés au bilan en opérations de transactions sur titres. Ils sont évalués à la valeur du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé en date de clôture dans les résultats de l'exercice. Ce principe s'applique aux titres figurant au poste "erreurs et omissions".

Opérations de placement

Les titres de placement, acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à 6 mois, sont enregistrés au bilan à leur prix d'achat hors coupon couru. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués par rapport à leur valeur de négociation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

Opérations libellées en Devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les produits perçus et les charges payées en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du jour de leur perception ou de leur paiement.

Les produits et les charges courus en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

Les avantages consentis au personnel sont classés en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Les indemnités de fin de contrat de travail** versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité. Elles résultent notamment de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail.

- **Les avantages postérieurs à l'emploi** constitués notamment par des compléments de retraite bancaire et par les primes de fin de carrière. Ils font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. A compter du 1^{er} janvier 2013 PORTZAMPARC applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont désormais comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

- **Les avantages à long terme** qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

Impôts sur les sociétés

Portzamparc enregistre comptablement ses impôts différés depuis 2010.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, Portzamparc comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Enfin, la société Portzamparc fait partie du groupe fiscal BNP Paribas depuis le 01 Janvier 1996.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

2.a MARGE D'INTERETS

En milliers d'euros	2023	2022
---------------------	------	------

	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	25 935	-18 847	9 138	-3 873
Comptes à vue, prêts et emprunts	25 935	-18 847	9 138	-3 873
Titres reçus (donnés) en pension livrée	-	-	-	-
Clientèle	-	-	-	-
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-
Produits et charges d'intérêts	25 935	-18 847	9 138	-3 873

2.b REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	2023	2022
	Produits	Produits
Parts dans les entreprises liées	576	1 163
Revenus des titres à revenu variable	576	1 163

Les dividendes reçus en 2023 ont été versés par notre filiale Portzamparc Gestion.

2.c COMMISSIONS

En milliers d'euros	2023		2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	719	-296	1 257	-452
Prestations de services financiers	41 441	-14 029	45 883	-13 950
Produits et charges de commissions	42 160	-14 325	47 140	-14 402

2.d GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

En milliers d'euros	2023	2022
Résultat sur opérations de titres de transaction	-	-
Résultat sur opérations de change	-	-
Résultat sur portefeuille de négociation	-	-

2.e COUT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES OU RISQUES

En milliers d'euros	2023	2022
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice :	81	97
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	-
Coût du risque	81	97

En milliers d'euros	2023	2022
Solde au 1er janvier	1 771	1 869
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	-81	-97
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	-	-
Variation des parités monétaires et divers	-	-
Fusion	-	-
Provisions pour créances douteuses	1 690	1 772

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Provisions déduites de l'actif	1 690	1 772
Relatives aux créances sur la clientèle	1 690	1 772

Provisions pour créances douteuses ou risques	1 690	1 772
--	--------------	--------------

f GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	202		2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	- -	-464	- -	-353
Cessions	-	-	-	-
Provisions	-	-464	-	-353
Immobilisations d'exploitation	-	-	-	-
Total	-	-464	-	-353
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	-	-464	-	-353

2.g IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	2023	2022
Impôts courants de l'exercice	7	91
Impôts différés de l'exercice	197	-783
Impôt sur les bénéfices	204	-692

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**3.a CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

En milliers d'euros	2023	2022
Prêts et créances	999 837	1 268 937
Comptes ordinaires débiteurs	494 090	670 081
Comptes à terme et prêts	505 747	598 856
Titres et valeurs reçues en pension (1)	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	999 837	1 268 937
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>7 992</i>	<i>5 314</i>

En milliers d'euros	2023	2022
Dépôts et emprunts	524 404	653 413
Comptes ordinaires créditeurs	-	31 200
Comptes et emprunts	524 404	622 213
Dettes envers les établissements de crédit	524 404	653 413
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 803</i>	<i>913</i>

3.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros	2023	2022
Prêts et créances	609	908
Opérations avec la clientèle - Actif	609	908

Le total des prêts et créances sur la clientèle, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En milliers d'euros au 31 décembre	Clientèle Financière	Sociétés	Particuliers	Autres non Financiers	Total 2023	Total 2022
Encours sains	-	10	599	-	609	908
Encours douteux	-	-	-	-	-	-
Total	-	10	599	-	609	908

En milliers d'euros	2023	2022
Dépôts	487 944	633 140
Comptes ordinaires créditeurs	271 154	395 628
Comptes d'épargne à régime spécial	216 790	237 512
Opérations avec la clientèle - Passif	487 944	633 140
<i>Dont dettes rattachées</i>	-	-

Les Plans d'Epargne en Actions ouverts par les clients de Portzamparc dans ses livres constituent l'intégralité du poste Comptes d'épargne à régime spécial.

3.c TITRES DETENUS/ IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	2023		2022	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Participations et ATDLT	875	875	5	5
<i>dont provisions</i>	-6	-	-6	-
Parts dans les entreprises liées (1)	13 191	13 191	13 655	13 655
<i>dont provisions</i>	-817		-353	
Parts dans les entreprises liées	14 066	14 066	13 660	13 660

(1) Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble de consolidation (C. Com art. R 123-196-9°).

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2023	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2023	01/01/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2023	2023	2022
Participations et ATDLT (note 3.c)	11	870	-	-	881	6	-	-	-	6	875	5
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	14 008	-	-	-	14 008	353	464	-	-	817	13 191	13 655
Immobilisations financières	14 019	870	-	-	14 889	359	464	-	-	823	14 066	13 660

3.d AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	2023	2022
Impôts différés - actif	1 777	1 580
Comptes de règlements opérations sur titres	244	2 394
Autres actifs divers	29 175	36 665
<i>Dépôts et cautions</i>	9 571	6 093
<i>Etat et Collectivités</i>	2 279	2 699
<i>Clients et comptes rattachés</i>	-	-
<i>Fournisseurs et attente</i>	-	-
<i>Autres comptes débiteurs</i>	1 644	1 294
<i>Titres et valeurs reçus en pension (1)</i>	15 681	26 579
Autres Actifs	31 196	40 639
Comptes de règlements opérations sur titres	156	998
Autres passifs divers	14 398	13 280
<i>Fournisseurs</i>	182	215
<i>Dépôts et cautions</i>	6 146	3 478
<i>Etat et Collectivités</i>	2 017	2 411
<i>Personnel et cptes ratt.</i>	5 684	6 655
<i>Autres comptes créditeurs</i>	369	521
Autres Passifs	14 554	14 278

(1) Titres reçus en pension dans le cadre de l'activité SRD de nos clients.

3.e COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	2023	2022
Produits à recevoir (1)	2 843	2 999
Autres comptes de régularisation débiteurs (2)	8 400	6 052
Provision autres comptes de régularisation débiteurs douteux	-203	-230
Comptes de régularisation - actif	11 040	8 821
Charges à payer	11 634	11 207
Autres comptes de régularisation créditeurs	433	236
Comptes de régularisation - passif	12 067	11 443

(1) Produits à recevoir essentiellement constitués de commissions de placement sur OPCVM et de commissions de courtier en assurance.

(2) Dont 4 273 760.83 EUR fin 2022 et 7 561 631.40 EUR fin 2023 sur le compte Copartis pour couvrir l'activité quotidienne.

3.f IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	Montant brut	2023 Amort. et provisions	Montant net	2022 Montant net
Logiciels informatiques	2 166	-2 166	-	-2
Fonds de commerce	10 327	-8 619	1 708	1 708
Immobilisations incorporelles	12 492	-10 785	1 708	1 706
Equipement, mobilier, installations	1 535	-1 189	346	472
Immobilisations corporelles	1 535	-1 189	346	472

En milliers d'euros	Tableau des immobilisations				
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions Créations Virements	Diminution cessions ou hors services	Autres	Valeur brute Fin d'exercice
Logiciels informatiques	2 166	-	-	-	2 166
Fonds de commerce	10 327	-	-	-	10 327
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	12 492	-	-	-	12 492
Equipement, mobilier, installations	1 507	28	-	-	1 535
Immobilisations corporelles	1 507	28	-	-	1 535

En milliers d'euros	Tableau des amortissements des immobilisations				
	Montants des amortissements début d'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : Sorties actif et reprises	Autres	Montants des amortissements fin d'exercice
Logiciels informatiques	-2 168	0	-	2	-2 166
Fonds de commerce	-8 619	-	-	-	-8 619
Immobilisations incorporelles	-10 787	-	-	2	-10 785
Equipement, mobilier, installations	-1 035	-152	-	-2	-1 189
Immobilisations corporelles	-1 035	-152	-	-2	-1 189

3.g PROVISIONS

En milliers d'euros	2022	Dotations	Reprises	Autres variations	2023
Provisions pour engagements sociaux	5 070	1 003	-108	-	5 965
Autres provisions pour risques et charges	624	164	-424	-	364
Provisions	5 694	1 167	-532	-	6 328

4. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

En milliers d'euros	2023	2022
Salaires et traitements	-13 047	-12 707
Charges sociales et fiscales	-8 264	-5 904
Participation et Intéressement des salariés	-888	-1 364
Total frais de personnel	-22 199	-19 975

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance n'est pas fourni car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

5. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

En milliers d'euros	2023		2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Autres frais administratifs	-	-13 805	-	-15 619
Autres frais administratifs	-	-13 805	-	-15 619
Autres frais administratifs	-	-13 805	-	-15 619

Au 31 décembre	2023	2022
Cadres	155	154
Non cadres	17	24
Total	172	178

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie tel que défini à l'article D 123-200 du code de commerce.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	2023			2022		
	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant
A l'ouverture	4 302 024	1,17	5 033 368	4 302 024	1,17	5 033 368
A la clôture	4 302 024	1,17	5 033 368	4 302 024	1,17	5 033 368
Bénéfice par actions						

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2023

En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2021	5 033	4 908	10 504	20 445
Dividendes versés sur le résultat de l'exercice 2021	-	-	-5 980	-5 980
Augmentation de capital	-	-	-	-

Résultat de l'exercice 2022	-	-	2 700	2 700
Provisions règlementées	-	-	11	11
Capitaux propres au 31 décembre 2022	5 033	4 908	7 235	17 176
Dividendes versés sur le résultat de l'exercice 2022	-	-	-2 968	-2 968
Augmentation de capital	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-717	-717
Provisions règlementées	-	-	14	14
Capitaux propres au 31 décembre 2023	5 033	4 908	3 564	13 505

6.c INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours bilanciaux des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En milliers d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
France	999 837	1 268 937	609	908	1 000 446	1 269 845
Total des emplois	999 837	1 268 937	609	908	1 000 446	1 269 845
France	524 404	653 413	487 944	633 140	1 012 348	1 286 553
Total des ressources	524 404	653 413	487 944	633 140	1 012 348	1 286 553

6.d ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

RECAPITULATIF DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES								
En milliers d'euros	Opérations			Durée restant à courir			Provisions	Total
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
EMPLOIS								
Créances sur les établissements de crédit	537 247	38 401	46 133	263 067	155 000	-		1 039 848
Opérations avec la clientèle	2 096	-	-	-	-	-1 487		609
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-		-
RESSOURCES								
Dettes envers les établissements de crédit	41 814	522 601	-	-	-	-		564 415
Opérations avec la clientèle	271 154	-	-	216 791	-	-		487 944

6.e EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Aucun évènement majeur n'est intervenu depuis la fin de l'exercice 2023.

7. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT AU 31/12/2023 EN EUROS

ORIGINES :	
Bénéfice net de l'exercice	-716 841
Report à nouveau	-
Réserves libres	-
Total	-716 841
AFFECTATIONS :	
Affectations aux réserves	
- Réserve légale	-

- Réserve spéciale des plus-values à long terme	-
- Autres réserves	-
Dividendes	-
Report à nouveau	-716 841
Total	-716 841

8. PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE PORTZAMPARC AU 31.12.23											
Libellé titre	SIREN	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Quote-part de capital détenue
			en milliers de devises				en milliers de d'euros(*)				en %
- Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de PORTZAMPARC											
I. Filiales (détenues à + de 50%)											
LILAS BRASSERIE -SCI 13 rue de la Brasserie 44100 Nnates	411769060	EUR	15	449	319	396	15	449	319	396	99%
PORTZAMPARC GESTION 10 rue Meuris 44100 Nantes	326991163	EUR	308	567	112	4.005	308	567	112	4.005	100%
J. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
*) conversion au cours du 31/12/2023											
1) données sociales au 31 décembre 2023											

en milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur Comptable des titres détenus				
- Valeur brute	5 537	-	-	-
- Valeur Nette	5 537	-	-	-
Montants des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montants des emprunts	-	-	-	-
Montants des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montants des dividendes encaissés	754	-	-	-

9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2023	Deloitte		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	38	84%	37	71%	75	77%
Services autres que la certification des comptes	7	16%	15	29%	22	23%
TOTAL	45	100%	52	100%	97	100%

IV. Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023	-716 841,23 €
Poste « Report à nouveau »	0,00 €
Montant total à affecter :	-716 841,23 €
Affectation au poste « Report à nouveau » de :	-716 841,23 €

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée prend acte qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2020	2.409.133,44 €	-
31 décembre 2021	5.979.813,36 €	-
31 décembre 2022	2.968.396,56 €	-

V. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'assemblée générale de la société Portzamparc,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Portzamparc relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Portzamparc par l'assemblée générale du 14 mai 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 mai 2006 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 18^{ème} année, dont deux années pour les cabinets Deloitte & Associés et Mazars depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 1^{er} du II de l'article L.821-2 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DEMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Courbevoie, le 7 mai 2024

Deloitte & Associés
Paris-La-Défense, le 7 mai 2024

Matthew Brown
Associé

Stéphane Collas
Associé

VI. Rapport de gestion

Une copie du rapport de gestion peut être obtenue sur simple demande adressée au siège social.